

CSC n° 240226-Pro
Ecole Communale

**CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES
CLAUSES ADMINISTRATIVES**

Lots : -

Localisation :	Avenue de l'Espérance 5 0123 Providence
Maître de l'ouvrage :	Administration communale de Providence Rue du Paradis 1 0123 Providence
Auteur de projet :	Atelier de la Truelle - Aristide Léquerre Rue de l'Empan, 25 5000 Namur

A TA CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
A1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
A1.1 Champ contractuel.....	4
A1.2 Réglementation et documents de référence.....	4
A1.3 Documents du marché.....	4
A1.4 Définitions.....	4
A1.5 Dérogations.....	4
A1.6 Adjudicateur, auteurs de projet, conseillers et personnes de contact.....	4
A2 CONCEPTION DE LA COMMANDE	5
A2.1 Objet du marché, description des travaux, visite des lieux et délai d'exécution	5
A2.11 Objet du marché et description des travaux	5
A2.12 Visite des lieux et séance d'information	5
A2.13 Délai d'exécution	6
A2.2 Lots.....	6
A2.5 Options.....	6
A3 PASSATION DU MARCHÉ.....	6
A3.1 Procédures de passation.....	6
A3.2 Sélection des candidats/soumissionnaires	7
A3.22 Motifs d'exclusion	7
A3.22.1 Exclusion obligatoire	7
A3.22.2 Exclusion relative aux dettes fiscales et sociales	7
A3.22.3 Exclusion facultative	7
A3.23 Sélection qualitative.....	7
A3.23.1 Capacité économique et financière	7
A3.23.2 Capacités techniques et professionnelles.....	7
A3.24 Agréation.....	7
A3.25 Déclaration implicite sur l'honneur : marché en-dessous des seuils de publicité européenne	7
A3.3 Détermination et composantes des prix.....	7
A3.4 Régularité des offres, langue du marché et délai d'engagement.....	8
A3.41 Régularité des offres	8
A3.42 Langue du marché.....	8
A3.43 Délai d'engagement	8
A3.5 Dépôt et ouverture des offres	8
A3.51 Forme et contenu de l'offre	8
A3.52 Introduction de l'offre.....	8
A3.53 Signature de l'offre	8
A3.54 Modifications et retrait de l'offre	8
A3.6 Attribution du marché : critères d'attribution.....	8
A4 EXÉCUTION DU MARCHÉ	9
A4.1 Dispositions générales et cadre général	9
A4.11 Champ d'application	9
A4.12 Utilisation des moyens électroniques.....	9
A4.13 Fonctionnaire dirigeant.....	9
A4.14 Sous-traitants.....	9
A4.15 Marchés distincts	9
A4.2 Assurances	9
A4.3 Cautionnement	9
A4.31 Constitution, montant et nature du cautionnement.....	9
A4.32 Adaptation du cautionnement.....	9
A4.33 Libération du cautionnement	9
A4.4 Documents du marché et organisation du chantier	9
A4.41 Conformité de l'exécution	9

A4.42	Plans, documents et objets établis par l'adjudicateur.....	9
A4.43	Plans de détail et d'exécution établis par l'adjudicataire	9
A4.44	Mise à disposition de terrains et locaux	9
A4.45	Conditions relatives au personnel	10
A4.46	Organisation du chantier	10
A4.47	Journal des travaux	10
A4.5	Clauses de réexamen et révision des prix.....	10
A4.6	Contrôle et surveillance du marché.....	10
A4.61	Etendue du contrôle et de la surveillance	10
A4.62	Modes de réceptions techniques.....	10
A4.62.1	Réception technique préalable.....	10
A4.62.2	Réception technique a posteriori	10
A4.7	Moyens d'action de l'adjudicateur.....	10
A4.71	Défaut d'exécution et sanctions	10
A4.72	Pénalités.....	10
A4.73	Amendes pour retard.....	10
A4.8	Fin du marché et attribution de compétences	10
A4.81	Réceptions et garanties.....	10
A4.82	Responsabilité de l'entrepreneur	11
A4.83	Conditions générales de paiement	11
A4.83.1	Avances	11
A4.83.2	Paielements	11
A4.84	Droit applicable et juridiction compétente.....	11
A5	CONTENU DE L'OFFRE	11
A6	ANNEXES.....	11
A6.1	Données à caractère personnel	11

A TA Clauses administratives

A1 Dispositions générales

A1.1 Champ contractuel

DESCRIPTION

Rappelé comme suit (extrait) :

Le Cahier des Charges Type Bâtiments - en abrégé « CCTB » - dans sa version 01.11 (publiée en format PDF sur le site portail des bâtiments <https://batiments.wallonie.be>) fait partie intégrante des documents du marché dont le soumissionnaire doit tenir compte pour rédiger son offre.

Le présent cahier spécial des charges - en abrégé « CSC » - prescrit les précisions, compléments et dérogations au CCTB applicables au présent marché.

Sans préjudice des autres éléments, l'attention du soumissionnaire est particulièrement attirée sur les éléments suivants du CCTB :

- A1.2 Réglementation et documents de référence
- 0 T0 Entreprise / Chantier
- 00 Introduction / généralités
- 00.1 Préface
- 00.2 Principes
- 00.3 Structure & conception
- 00.4 Mode d'emploi
- 00.5 Terminologie
- 02.13 Normes de référence

A1.2 Réglementation et documents de référence

A1.3 Documents du marché

DESCRIPTION

Les documents du marché sont constitués des éléments suivants :

- le cahier spécial des charges (CSC) et les métrés ;
- le formulaire d'offre ;
- le métré récapitulatif ;
- l'avis de marché ou l'invitation à remettre offre ;
- les modèles de documents à annexer à l'offre ;
- les plans joints au CSC :
 - . Dossier de plans (7 pages A3)
 - . Dossier de coupes de détail (3 pages A3)
 - . Bordereau des châssis (3 pages A3)
- l'inventaire amiante
- le plan de sécurité et de santé qui contient le modèle de formulaire à annexer à l'offre

A1.4 Définitions

A1.5 Dérogations

A1.6 Adjudicateur, auteurs de projet, conseillers et personnes de contact

DESCRIPTION

Adjudicateur :	Administration communale de Providence Adresse : Rue du Paradis 1 - 0123 Providence Tél. : +32 12 345 678
Fonctionnaire dirigeant :	NOM & Prénom : Desclée Perrine Adresse : Rue du Paradis 1 - 0123 Providence Tél. : +32 400 123 456

	Mail : perrine.desclee@providence.be Le fonctionnaire dirigeant l'exécution du présent marché est un fonctionnaire de l'adjudicateur.
Auteur de projet :	NOM & Prénom : Léquerre Aristide Fonction : architecte gérant Adresse : Rue de l'Empan 5 - 5000 Namur Tél. : +32 400 987 654 Mail : aristide.lequerre@truelle.be Représentant de : <ul style="list-style-type: none"> • Dénomination sociale : Atelier de la Truelle • Statut : sprl • Numéro d'entreprise : BE 0123.456.789
Coordinateur sécurité/santé (conception et exécution) :	SECU sa - Incident Marie Adresse : Drève de l'échafaudage 15 - 3210 Boum Tél. : +32 400 456 789 Mail : marie.incident@secu.be
Responsable P.E.B. :	NOM & Prénom : Ohm Georg Adresse : Rue de la résistance 7 - 3210 Boum Tél. : +32 400 654 98 Mail : georg.ohm@energy.be
Personne(s) de contact pour toutes informations administratives et techniques relatives à la passation du marché :	- <u>pour les clauses administratives</u> : Le fonctionnaire dirigeant ci-dessus.
	- <u>pour les clauses techniques</u> : L'architecte ci-dessus.

A2 Conception de la commande

A2.1 *Objet du marché, description des travaux, visite des lieux et délai d'exécution*

A2.11 **Objet du marché et description des travaux**

DESCRIPTION

Le présent marché est un marché de travaux qui comprend l'exécution des travaux suivants (description générale des travaux à réaliser) :

Rénovation énergétique de l'école fondamentale.

- Lot 1 : Rénovation des toitures et isolation des plafonds.
- Lot 2 : Remplacement de la menuiserie extérieure.

Les lieux d'exécution sont définis comme suit (voir également plans et métrés) : Avenue de l'Espérance 5 - 0123 Providence

Code CPV : 4500 0000 Travaux de construction

Numéro de marché : 240226-Pro

A2.12 **Visite des lieux et séance d'information**

DESCRIPTION

Visite des lieux :

Une visite des lieux est organisée préalablement à la remise des offres uniquement sur rendez-vous le 1/4/2024 à 14 heures avec Monsieur Aristide Léquerre, architecte

GSM : +32 400 987 654

A2.13 Délai d'exécution

DESCRIPTION

Le délai d'exécution global du marché est de : 40 jours ouvrables. (voir A2.2. Lots pour les délais d'exécution par lots).

A2.2 Lots

DESCRIPTION

Le présent marché comporte plusieurs lots.

N° du lot	Objet	Délai d'exécution (JO/JC)	Délai partiel de rigueur	Délai partiel pas de rigueur	Mode de détermination du prix (QP ou FFT ou Mixte)	Catégorie ou sous-catégorie d'agrégation	Classe d'agrégation
1	Rénovation des toitures, isolation des plafonds***	33 j.o.	NON	NON	Mixte	D1	2
2	Remplacement de la menuiserie extérieure	38 j.o.	NON	NON	Mixte	D20	3

Les rabais ou propositions d'amélioration sont autorisés.

A2.5 Options

DESCRIPTION

Les options ne sont pas interdites.

Typologie	Objet	Exigences minimales	Exigences spécifiques relatives au mode d'introduction
Lot 2 - Option exigée 1	41.52.2d - Protections solaires extérieures mobiles par toile	Voir clauses techniques	Dans une partie séparée de l'offre
Lot 2 - Option exigée 2	42.22.1a - Supplément pour vitrage à contrôle solaire	Voir clauses techniques	Dans une partie séparée de l'offre

A3 Passation du marché

A3.1 Procédures de passation

DESCRIPTION

En application des articles 35-42 de la [Loi 2016-06-17], la procédure de passation du marché est : la procédure négociée directe avec publication préalable, le montant estimé du marché étant inférieur à 750.000 € et l'adjudicateur souhaitant se réserver l'opportunité de négocier parmi les offres qui seront remises.

A3.2 Sélection des candidats/soumissionnaires

A3.22 Motifs d'exclusion

A3.22.1 Exclusion obligatoire

A3.22.2 Exclusion relative aux dettes fiscales et sociales

A3.22.3 Exclusion facultative

A3.23 Sélection qualitative

DESCRIPTION

Lorsque le soumissionnaire remet une offre pour plusieurs lots, les critères de sélection qualitative relatifs à ces lots sont cumulables.

A3.23.1 Capacité économique et financière

DESCRIPTION

Pour tous les lots, un ou plusieurs critères de sélection relatif(s) à la capacité économique et financière du candidat/soumissionnaire sont requis.

Cette capacité est établie par : chiffre d'affaires global

Chiffre d'affaires global : la déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise portant sur les cinq derniers exercices.

(le minimum exigé est : équivalent à l'offre du soumissionnaire).

A3.23.2 Capacités techniques et professionnelles

DESCRIPTION

Pour tous les lots, un ou plusieurs critères de sélection relatif(s) à la capacité technique et professionnelle sont requis.

Cette capacité est établie par :

Liste de travaux : Les modalités de preuve et le minimum exigé sont :

Une note de présentation de chaque référence choisie mentionnant au minimum le montant du marché, les coordonnées du maître d'ouvrage, le type de travaux réalisés, le montant des travaux et la date de réception provisoire de ceux-ci. Cette note sera accompagnée d'une attestation de bonne exécution. Sur base de ces documents, le soumissionnaire démontrera qu'il a, au cours des 5 dernières années, réalisé au moins 1 chantier de montant similaire. Pour le lot 1, il s'agit de démontrer la réalisation d'1 chantier de 150.000 euros + tva. Pour le lot 2, il s'agit de démontrer la réalisation d'1 chantier de 275.000 euros + tva.

Les travaux ne sont pas concernés par du désamiantage.

A3.24 Agréation

DESCRIPTION

Voir A2.2 Lots.

En cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire, la capacité adaptée en termes d'agréation d'entrepreneur de travaux est définie comme suit :

- tous les lots groupés : catégorie(s) D, en classe 4 pour autant que le montant de l'offre l'exige.

A3.25 Déclaration implicite sur l'honneur : marché en-dessous des seuils de publicité européenne

A3.3 Détermination et composantes des prix

DESCRIPTION

A. Détermination et énoncé des prix

Le mode de fixation des prix du marché est mixte.

A3.4 Régularité des offres, langue du marché et délai d'engagement

A3.41 Régularité des offres

A3.42 Langue du marché

A3.43 Délai d'engagement

A3.5 Dépôt et ouverture des offres

A3.51 Forme et contenu de l'offre

A3.52 Introduction de l'offre

A3.53 Signature de l'offre

A3.54 Modifications et retrait de l'offre

A3.6 Attribution du marché : critères d'attribution

DESCRIPTION

Lot 1

Le(s) critère(s) d'attribution pour l'attribution du marché est/sont : critère d'attribution unique : le prix.

Lot 2

Le(s) critère(s) d'attribution pour l'attribution du marché est/sont : critères d'attribution multiples (total des points : 100) :

1°/ Intitulé du critère : le prix

Pondération relative du critère : 80 points

Méthode d'évaluation :

Prix le moins cher parmi les offres régulières x la pondération relative du critère (en %)

Prix de l'offre analysé

Pour ce calcul, le montant relatif des offres comprend, tant pour l'offre la moins chère que pour l'offre analysée :

- Le montant du prix relatif à l'option obligatoire et/ou autorisée (sera additionné au prix de base).
- Le montant de la TVA (la comparaison des offres se fait sur base du montant TVAC).

2°/ Intitulé du critère : Note méthodologique

Descriptif du critère : Le soumissionnaire joindra à son offre une note méthodologique telle que définie cidessous.

Cette note méthodologique concernant le remplacement de la menuiserie extérieure devra notamment définir la manière d'aborder la mission dans son ensemble.

Cette note méthodologique devra contenir au moins :

- les fiches techniques des éléments de menuiserie extérieure (châssis, vitrages, toiles solaires, quincaillerie, ...)
- une note expliquant la manière d'aborder le chantier en site occupé ;
- une note présentant les différentes interactions nécessaires avec l'autre lot ;
- la manière d'aborder une demande de service après-vente/remplacement de pièce ;
- une note expliquant la manière d'aborder le planning imposé ;
- la liste des sous-traitants choisis pour la réalisation du chantier ;
- tout autre document jugé utile par le soumissionnaire pour démontrer la qualité technique de son offre

Pondération relative du critère : 20 points

Méthode d'évaluation : Sur la base des éléments objectifs d'appréciation figurant respectivement dans chacune des offres, le critère d'attribution énoncé ci-dessus se verra octroyer un niveau de qualité allant de 0 à 20 ; ainsi, la fourchette d'appréciation qualitative de ce critère contiendra 6 échelons, correspondant aux 6 niveaux de qualité suivants : très bon (20 points) – bon (16 points) –

satisfaisant (12 points) – faible (8 points) – insatisfaisant (4 points) – mauvais ou manquant (0 points).

A4 Exécution du marché

A4.1 Dispositions générales et cadre général

A4.11 Champ d'application

A4.12 Utilisation des moyens électroniques

A4.13 Fonctionnaire dirigeant

DESCRIPTION

Les pouvoirs du fonctionnaire dirigeant ne sont pas limités.

A4.14 Sous-traitants

A4.15 Marchés distincts

A4.2 Assurances

A4.3 Cautionnement

A4.31 Constitution, montant et nature du cautionnement

A4.32 Adaptation du cautionnement

A4.33 Libération du cautionnement

A4.4 Documents du marché et organisation du chantier

A4.41 Conformité de l'exécution

A4.42 Plans, documents et objets établis par l'adjudicateur

DESCRIPTION

Le matériel qui est mis à disposition de chaque adjudicataire, dans le cadre du présent marché, est le suivant : un jeu de clés d'accès aux bâtiments.

Les conditions et modalités de mise à disposition de celui-ci sont les suivantes : remises lors de la réunion d'ouverture du chantier.

Les conditions et modalités de sa restitution sont les suivantes : lors de la visite de réception provisoire des travaux. Les interventions sur site qui seraient à réaliser après cette date se feront sur rendez-vous avec un représentant de l'adjudicateur qui ouvrira l'accès aux bâtiments.

A4.43 Plans de détail et d'exécution établis par l'adjudicataire

DESCRIPTION

Les plans de détail et d'exécution à établir par l'adjudicataire sont : voir les clauses techniques du marché + plans de détails, mock-up en cours de chantier, plans as built en fin de chantier.

Plans d'exécution établis après travaux

2. Documents et plans spécifiques

Les documents et/ou plans spécifiques suivants sont à fournir sur support informatique : plans as built, ensemble des fiches techniques approuvées, plans de détail établis par l'adjudicataire (poste prévu au métré à l'article 02.53.1x.01 Documents de clôture informatisés).

A4.44 Mise à disposition de terrains et locaux

DESCRIPTION

Terrains mis à disposition de l'entrepreneur

Des terrains éventuellement jugés nécessaires à l'exécution du marché par l'entrepreneur, autres que le terrain d'assiette des travaux ou de l'ouvrage, peuvent être mis (en tout ou en partie) à la disposition de l'entrepreneur.

Les terrains éventuellement mis à la disposition de l'entrepreneur sont à convenir et/ou fixées selon les conditions suivantes :

- le terrain cour de récréation des primaires, en tout, et selon les modalités : état des lieux préalable et détaillé + remise en état à l'identique en fin de chantier.

Locaux mis à disposition de l'entrepreneur

Des locaux peuvent être mis à la disposition de l'entrepreneur.

Les locaux éventuellement mis à la disposition de l'entrepreneur sont à convenir et/ou fixées selon les conditions suivantes :

- le local réfectoire, en tout, et selon les modalités : état des lieux préalable et détaillé + remise en état à l'identique en fin de chantier.

A4.45 Conditions relatives au personnel

A4.46 Organisation du chantier

A4.47 Journal des travaux

DESCRIPTION

L'adjudicateur ne remplit pas le journal des travaux au jour le jour.

A4.5 *Cluses de réexamen et révision des prix*

DESCRIPTION

Révision des prix

1. Modalités de révision des prix

Formule de révision : la formule type mentionnée au CCTB

Légende de la formule de révision pour le marché initial :

a = 0,5

b = 0,5

c = 0

d = 0

A4.6 *Contrôle et surveillance du marché*

A4.61 Etendue du contrôle et de la surveillance

A4.62 Modes de réceptions techniques

A4.62.1 Réception technique préalable

A4.62.2 Réception technique a posteriori

A4.7 *Moyens d'action de l'adjudicateur*

A4.71 Défaut d'exécution et sanctions

A4.72 Pénalités

A4.73 Amendes pour retard

A4.8 *Fin du marché et attribution de compétences*

A4.81 Réceptions et garanties

DESCRIPTION

A. Réception provisoire

Outre les cas prévus par le CCTB, la réception provisoire **ne peut pas être accordée notamment** :

- lorsque les éléments suivants ne sont pas terminés : l'étanchéité complète de la couverture de toiture et le caractère fonctionnel de la porte.

A4.82 Responsabilité de l'entrepreneur

A4.83 Conditions générales de paiement

A4.83.1 Avances

A4.83.2 Paiements

DESCRIPTION

La facturation électronique

L'adjudicataire peut également transmettre ses factures et pièces justificatives originales à l'attention de Mme Madeleine de Proust, à l'adresse postale suivante : Administration communal de Providence - Rue du Paradis 1 - 0123 Providence - à l'attention du service comptable ou par mail à l'adresse email suivante : madeleine.deproust@providence.be.

Tous les **documents de rappels** doivent être envoyés à l'attention de madame Madeleine de Proust, à l'adresse Administration communal de Providence - Rue du Paradis 1 - 0123 Providence - à l'attention du service comptable.

Informations complémentaires pour la facturation :

- le gestionnaire de dossier / personne de contact : Mme Desclée Perrine, téléphone +32 400 123 456, mail perrine.desclée@providence.be

A4.84 Droit applicable et juridiction compétente

DESCRIPTION

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent marché relève de la compétence des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Namur.

A5 Contenu de l'offre

DESCRIPTION

Les documents suivants doivent être joints dans l'offre du soumissionnaire :

- Le formulaire d'offre ;
- Le métré récapitulatif ;
- Les documents liés au(x) critère(s) d'attribution : Pour le lot 2 uniquement : la note méthodologique requise pour répondre aux critères d'attribution.
- Si le soumissionnaire est une personne morale, les extraits du Moniteur ou des statuts prouvant la qualité du signataire de la soumission ;
- En cas de signature par un mandataire, copie de l'acte authentique ou sous seing privé (procuration) qui lui accorde ses pouvoirs ;
- En cas d'appel à la capacité d'un tiers, l'engagement de ce tiers à mettre ses moyens à disposition du soumissionnaire pour l'exécution du marché si le marché est attribué à celui-ci ;
- La période de congés annuels et les jours de congés compensatoires (si délai en jours ouvrables ou impact sur le délai de constitution du cautionnement) ;
- La liste des sous-traitants et leur part de participation dans le chantier ;
- Un document qui se réfère au plan de sécurité et de santé joint en annexe au cahier spécial des charges et dans lequel est décrite la manière dont l'ouvrage est exécuté pour tenir compte de ce plan de sécurité et de santé ;
- Un calcul de prix séparé concernant les éventuels mesures et moyens de prévention déterminés par le plan de sécurité et de santé y compris les mesures et moyens extraordinaires de protection individuelle ;
- Attestation de visite des lieux ;
- Liste des documents exigés en sélection qualitative : la déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise portant sur les cinq derniers exercices et la liste de travaux ;
- Le métré récapitulatif dûment complété.

A6 Annexes

A6.1 Données à caractère personnel